

CONCOURS DE L'ÉDITION 2025 DU MAGAZINE D'EFFICACITÉ MANITOBA

Règlements officiels

ADMISSIBILITÉ :

Seuls les résidents légaux de la province du Manitoba qui ont au moins dix-huit (18) ans en date du 25 juin 2025 peuvent participer et gagner. Les personnes qui participent au concours de l'édition 2025 du magazine d'Efficacité Manitoba (le « concours ») acceptent et respectent les présents règlements officiels. Aucun achat requis.

PRIX ET PÉRIODE DU CONCOURS :

Jusqu'à six (6) personnes gagneront un prix dans le cadre du concours. Les gagnants seront choisis au moyen d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles provenant des abonnements aux infolettres d'Efficacité Manitoba, des mentions « J'aime » de la page Facebook^{MC} d'Efficacité Manitoba et des abonnés de la page Instagram^{MC} d'Efficacité Manitoba. La nature, la sélection, le contenu, le moment de l'attribution, la valeur et le format de tout prix, en tout ou en partie, seront déterminés par Efficacité Manitoba, à sa seule discrétion.

Les prix du concours sont les suivants :

| Prix | Nombre de prix offerts |
|---|------------------------|
| Un thermostat intelligent sous garantie (la marque peut varier), une sélection aléatoire de dispositifs écoénergétiques tels que des prises intelligentes, des ampoules intelligentes, des gradateurs et des caméras de sécurité extérieures, ainsi que des articles d'Efficacité Manitoba. | Six (6) |

Le concours se termine à 23 h 59, heure du Centre, le 4 août 2025. Les tirages au sort auront lieu d'ici le 11 août 2025.

* Les prix ont été offerts par Google, Home Depot Canada, Leviton et Hubspace. Les lots pourraient inclure une caméra de surveillance Google Nest (extérieure/intérieure, à pile), un thermostat Google Nest (neige), un Nest Hub (écran de 7 pouces, 2^e génération, blanc), une sonnette Google Nest (à pile, blanche), un thermostat intelligent Ecobee Premium, un gradateur intelligent Leviton, une prise intelligente Leviton, une prise USB Leviton, une ampoule intelligente Ecosmart LED A19 E26 équivalente à 60 watts A-Line à intensité variable et couleur changeante, une prise extérieure intelligente Defiant avec Bluetooth et Wi-Fi de 15 ampères et 120 volts avec 2 prises alimentées par Hubspace, une prise intelligente Defiant avec Bluetooth et Wi-Fi de 15 ampères et 120 volts avec 1 prise alimentée par Hubspace.

POUR PARTICIPER AU CONCOURS :

- Abonnez-vous à l'un des infolettres d'Efficacité Manitoba : efficacité énergétique pour votre maison ou efficacité énergétique pour votre entreprise (tous les abonnés actuels seront automatiquement inscrits au concours), aimez la page Facebook^{MC} d'Efficacité Manitoba ou suivez la page Instagram^{MC} d'Efficacité Manitoba.
- Vous devez être un(e) résident(e) permanent(e) du Manitoba.
- Vous devez avoir au moins 18 ans au moment de votre participation.

Il est possible de participer plusieurs fois. Tous les bulletins de participation sont la propriété d'Efficacité Manitoba et ses partenaires du programme ont le droit, sans restriction aucune, d'utiliser l'information et le contenu des bulletins de participation pour quelque usage que ce soit, à leur seule discrétion. Toutes les décisions d'Efficacité Manitoba concernant le concours, y compris mais sans s'y limiter, l'admissibilité des bulletins de participation, la sélection et l'annonce des gagnants, ainsi que l'attribution des prix, sont

laissées à la seule discrétion d'Effacité Manitoba et sont toutes définitives et exécutoires. Le personnel d'Effacité Manitoba ne peut participer au concours.

TIRAGES AU SORT :

Les prix seront attribués au moyen d'un tirage au sort parmi les bulletins de participation qui respectent les conditions de participation avant 23 h 59, heure du Centre, le 4 août 2025.

Le premier bulletin de participation rempli, correct et admissible tiré au sort déterminera le gagnant potentiel de chaque prix. Tout bulletin de participation incomplet ou illisible, ou qui contient une réponse ou des renseignements erronés, selon Effacité Manitoba, ne sera pas accepté. Les chances de gagner un prix dépendront en partie du nombre total de bulletins de participation reçus pendant la période du concours, déterminée par Effacité Manitoba. Effacité Manitoba enverra un courriel au gagnant potentiel et lui demandera de répondre par courriel à Effacité Manitoba pour réitérer son intérêt à gagner le prix. Pour gagner, une personne doit : (i) répondre au courriel ou au message direct d'Effacité Manitoba dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du courriel d'Effacité Manitoba; (ii) fournir une preuve d'identité sur demande; (iii) répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique; (iv) fournir son adresse postale; (v) faire signer un formulaire par un signataire autorisé pour confirmer qu'elle : (a) a lu, compris et respecté les présents règlements officiels; b) donné les consentements requis et autorisé Effacité Manitoba à obtenir, à diffuser et à publier le nom, l'adresse, la photographie, le portrait et la voix du gagnant à des fins de promotion ou de publicité, sans toucher de rémunération supplémentaire; et (c) accepté le prix offert et dégage Effacité Manitoba de toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de la participation du gagnant au concours et de la réception et de l'utilisation du prix. S'il est impossible de communiquer avec un gagnant potentiel dans les cinq (5) jours ouvrables ou si cette personne ne se conforme pas à l'une ou l'autre des exigences d'Effacité Manitoba, Effacité Manitoba se réserve le droit de disqualifier la personne et Effacité Manitoba sera entièrement déchargée de toute responsabilité à cet égard. Les procédures susmentionnées relatives à la sélection et à la notification de chaque gagnant potentiel peuvent être appliquées, avec les modifications nécessaires, à la sélection d'un autre gagnant potentiel.

PRIX ATTRIBUÉS. Chaque prix sera attribué directement à un gagnant annoncé par Effacité Manitoba. Le prix n'est pas monnayable et ne peut être échangé contre de l'argent ou remplacé. Effacité Manitoba se réserve le droit de modifier, de remplacer ou de retirer le(s) prix, en tout ou en partie, à tout moment.

AUCUNE RESPONSABILITÉ. EFFACITÉ MANITOBA, LES PARTENAIRES DU PROGRAMME, LES COMMANDITAIRES DES PRIX ET TOUS LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, BÉNÉVOLES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, MANDATAIRES, SUCESSEURS ET AYANTS DROIT RESPECTIFS, INDIVIDUELLEMENT ET CONJOINTEMENT, NE SERONT PAS RESPONSABLES DES DOMMAGES EN LIEN AVEC LE PRIX, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, LES DOMMAGES INDIRECTS, LES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, LES DOMMAGES PARTICULIERS ET LES DOMMAGES-INTÉRÊTS COMPENSATOIRES, QUELS QU'ILS SOIENT.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, Effacité Manitoba, ses partenaires du programme et les commanditaires des prix, individuellement ou conjointement, n'assument aucune responsabilité à l'égard des bulletins de participation perdus, incomplets, acheminés au mauvais endroit, endommagés ou reçus en retard, ou des circonstances qui perturbent ou affectent le concours de quelque manière que ce soit.

Effacité Manitoba se réserve le droit d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le concours et d'en modifier les règles, à tout moment et à sa seule discrétion. Le concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et est nul là où il est interdit.

En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels par Effacité Manitoba, ses partenaires du programme et les commanditaires des prix, aux fins de la mise en œuvre, de l'administration et de l'exécution de ce concours et de la promotion d'Effacité Manitoba. Veuillez adresser toute demande de renseignements concernant les renseignements personnels détenus par Effacité Manitoba à energyteam@efficiencyMB.ca.

Le concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par un produit ou service de médias sociaux tel que Facebook^{MC} ou Instagram^{MC} et n'est associé à un tel produit ou service. Chaque

participant comprend et reconnaît qu'Efficacité Manitoba n'est pas affiliée à un fournisseur d'accès Internet ou à un produit ou service de médias sociaux comme Facebook^{MC} ou Instagram^{MC}, et qu'elle n'a aucun contrôle sur leurs entreprises, leurs produits, leurs services ou leurs utilisateurs tiers. Si un participant soumet ou publie de l'information (par exemple, le nom, la voix, des opinions, des photographies, des images et/ou un portrait) sur Internet ou par l'intermédiaire d'un produit ou d'un service de médias sociaux, Efficacité Manitoba n'aura aucune connaissance ni aucun contrôle de quelque nature que ce soit relativement à la façon dont ces renseignements peuvent être stockés, acheminés, consultés, reproduits, utilisés, éliminés et/ou communiqués à toute autre personne. Chaque participant assume seul la responsabilité de respecter toutes les conditions d'utilisation et exigences de toutes les plateformes de médias sociaux respectives et de déterminer, d'évaluer et d'accepter tous les risques liés à ce qui précède. Les participants soumettront/publieront de leur plein gré et en assumant tous les risques toute information sur Internet ou par l'entremise d'un produit ou service de médias sociaux. Toute question, préoccupation ou différend qu'un participant peut avoir concernant une plateforme de médias sociaux doit être abordé et résolu directement entre le participant et le fournisseur d'accès Internet et/ou la plateforme/le fournisseur de médias sociaux, le cas échéant.